

PREMIERE PARTIE : ECONOMIE GENERALE

DOCUMENT : PRIVATISATIONS



Lorsque l'on évoque la privatisation, la première idée qui vient à l'esprit est celle de la vente d'une entreprise publique à des opérateurs privés. «Une définition plus rigoureuse, note la Société financière internationale (SFI), filiale de la Banque mondiale spécialisée dans le financement du secteur privé, exigerait que la cession soit suffisante pour donner aux nouveaux propriétaires un pouvoir indépendant substantiel, ce qui signifiera souvent, mais pas toujours, la propriété de la majorité du capital.» Sous cet angle, la privatisation est un simple transfert d'actifs productifs ou de services de la sphère publique au secteur privé.

En réalité, le concept de privatisation, comme le montre l'expérience des dix dernières années, dépasse le cadre étroit du changement de la propriété du capital. Son champ englobe des pratiques aussi diverses que les contrats de gestion (concession, affermage etc.), la liquidation, les accords de développement des grands travaux d'infrastructures comme les fameux BOO (Build-Own-Operate), les BOT (Build-Operate-Transfer) et les BOOT (Build-Own-Operate-Transfer), voire la création de nouvelles entreprises, comme des exploitants de réseaux de téléphonie mobile.

«Privatiser, dit un expert de la Banque mondiale à propos de l'expérience des pays industrialisés en la matière, c'est comme conduire une voiture à deux chevaux, qui figure l'entreprise à privatiser. L'un s'appelle "Objectifs politiques", il est imprévisible et capricieux. L'autre s'appelle "Progrès économique", il est lent et régulier. L'attelage doit avancer sur la "route de la Privatisation", un chemin cahoteux et parsemé de pierres. Le plus souvent, les chevaux tirent à hue et à dia. La voiture est chargée de caisses de vins de grands crus. Les bouteilles, que l'on ne peut boire qu'une fois arrivé à bon port, sont étiquetées "Renforcement des performances de l'entreprise", "Prix de vente élevé" et "Répartition efficace du pouvoir".»

Si dans les pays développés, on s'accorde sur les objectifs énumérés par notre expert, en Afrique les vraies motivations des autorités sont rarement spécifiées dans les lois sur les privatisations. Leurs contenus ne dépassent guère le niveau des considérations générales, telles que la dynamisation de l'économie (loi marocaine sur la privatisation du 11 avril 1990), le souci de développer l'épargne publique (loi sénégalaise du mois d'août 1987, toujours en vigueur) ou encore l'amélioration du niveau de vie des populations (Privatisation Policy Paper du Ghana, 1993).

Selon une enquête de la Banque mondiale, publiée en 1998, menée auprès d'un échantillon de quatorze pays africains subsahariens, la majorité des Etats déclare avoir privatisé «avec réticence et non pour les raisons mentionnées dans les déclarations officielles». Preuve que la privatisation demeure une contrainte externe, au même titre que les autres conditionnalités des Plans d'ajustement structurels (PAS).

Pour bénéficier des concours de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI), les pays sous ajustement sont tenus de faire profession de foi en publiant une liste d'entreprises privatisables et un calendrier précis des transferts au secteur privé. Ils doivent également énumérer les objectifs attendus du processus dans la lettre d'intention qu'ils soumettent à l'appréciation du FMI. L'observation de ces trois obligations conditionne non seulement l'obtention des appuis budgétaires, mais également l'assistance technique à la privatisation. Entre 1988 et 1996, trente-quatre pays africains se sont partagés quelque 10 milliards de dollars d'aides à la privatisation provenant pour l'essentiel des institutions multilatérales de développement, la Banque mondiale, le FMI, la Banque africaine de développement (BAD) et la Banque européenne d'investissement (BEI), ainsi que des agences de coopérations bilatérales.

Toujours selon l'enquête de la Banque mondiale, au nord comme au sud du continent, les privatisations sont motivées par la nécessité de renflouer les caisses de l'Etat. Au Maroc et en Egypte, par exemple, la vente des sociétés étatiques est devenue une appréciable source de revenus pour le budget, à telle enseigne que les lois de finances comportent désormais une nouvelle rubrique intitulée, tout simplement, «recettes de privatisations». Sur les 1,57 milliard de dollars encaissés par le Trésor marocain entre 1993 et 1999, 1,34 milliard, l'équivalent de 4 % du PIB du royaume, est allé directement dans les caisses du ministère des Finances. En Egypte, pas moins de 3,34 milliards de dollars, issus de la cession de 93 entreprises entre 1994 et 2000, sont tombés dans l'escarcelle du gouvernement. Près de 1,3 milliard de dollars ont été affectés au règlement de la dette de l'Etat envers le secteur bancaire. Autres objectifs révélés par l'enquête : se débarrasser de structures étatiques inefficaces ou sauvegarder l'emploi.



AUTEUR : ASSO MASSOU
SOURCE : ECONOMIA N° 6 AVRIL 2001

A l'aide du texte et de vos connaissances, répondez aux questions.

Questions

- 1) Définissez : - appuis budgétaires, - concession de service public
- 2) Quels sont les objectifs de la privatisation ?
- 3) Déterminez le coût économique et le coût social de la privatisation.

DEUXIEME PARTIE : ECONOMIE ET ORGANISATION DES ENTREPRISES

LE CAS DE L'AFFECTATION DU PARKING

"Monsieur G.R. n'est pas industriel à s'égarer dans la lande lorsqu'il sort des sentiers battus ; depuis vingt ans, il produit, innove avec efficacité. Une entreprise de deux mille salariés, dont cent cinquante cadres, reprise, réorganisée et dirigée selon un mode bien propre à constituer un cas de société performante, tant du point de vue économique que social. Mais une prudence puritaine, et une certaine connaissance de ses pairs, lui interdisent d'exhiber sa réussite sur ces points ; d'ailleurs il a le prosélytisme en horreur. Ce n'est pas un paternaliste. Il préfère mieux, bien mieux payer que subventionner des œuvres sociales ; il appartient à chacun d'optimiser ses revenus, selon ses penchants.

Promotion interne de préférence au recrutement, authentique délégation avec droit à l'erreur, direction par objectifs prénégociés après une solide information donnée à tous sur le marché et les moyens de l'entreprise - budgets, tableaux de bord et contrôles de gestion propres à chaque département ; centralisation pour les seuls grands comptes globaux et les investissements majeurs. C'est la réalisation du vœu de Hyacinthe Dubreuil d'un passage des relations de commandement à des relations de commande.

La théorie "Y" de McGregor n'a, bien sûr, plus de secret pour Monsieur G.R. Du moins, il le pensait jusqu'au jour où il dut déplacer son siège. Vint alors le problème de la répartition des places du parking : soixante pour environ cent postulants. Après quelques semaines de totale liberté, l'embarras fut évident, les carrosseries et susceptibilités froissées ne se comptaient plus. Il fallut réglementer, c'est-à-dire ici, répartir une place rare donc exclure une forte minorité d'usagers. Selon quel principe ? Où était l'équité ? Une secrétaire banlieusarde mal desservie par les transports n'a-t-elle pas, par exemple, une priorité sur le cadre habitant la ville ? Soumettre le problème au Comité d'entreprise eût été lâcheté et faire aboutir là des conflits qui commençaient à diffuser dans les relations de travail. Tels, se sachant ou se croyant hiérarchiquement mieux placés, réclamaient une répartition "logique" de la direction.

Tandis que d'autres pensaient que, sur ce point, les hauts salaires n'avaient pas la priorité. Celui-ci intriguait pour être au niveau de la direction, celui-là n'admettait pas d'être moins bien placé que cet autre, etc.

Le Président avait beau chercher, il butait sur l'impossibilité de reconstituer sous terre l'équilibre qu'il avait obtenu dans les bureaux. Chacune des alternatives de l'arbre de décision qu'il élaborait dans l'espoir de trouver la "bonne solution" avait une branche qui éliminait de façon arbitraire tel ou tel. Il médita longtemps sur le théorème d'Arrow qui postule l'impossibilité logique d'arriver à un système de choix collectif qui soit cohérent.

Y aurait-il à prendre pour le souterrain une décision féodale non nécessaire dans les étages ? Le pile ou face, faire tirer les places au sort par une main innocente aurait nui à son autorité. Il ne pouvait non plus tergiverser ; comme la calomnie, la crise du parking prenait de l'ampleur. Elle devint critique jusqu'au moment où, en relisant McGregor, il trouva une faille dans la théorie "Y". McGregor écrit en effet : "Il est certain que toutes les fois que les hommes n'ont pas à entrer en compétition avec les autres, la voie est ouverte aux sentiments altruistes". Mais où, mieux que dans un parking étroit, l'homme est-il le plus en compétition, donc le moins altruiste ? Le président s'engouffra dans la faille, revint à la théorie X, trancha, répartit les places selon le vieux principe prussien de la hiérarchie, partout ailleurs appliqué."

Le décideur se trouve devant un problème simple en apparence, mais non dépourvu de conséquences sociales : une affectation jugée injuste du parking peut être porteuse de conflits. La question ne peut être tranchée au hasard ; elle implique réflexion et mise en oeuvre d'une procédure cohérente de choix...

**Source : Editorial de J.B. Eggens, paru sous le titre "La place de parking",
Revue Française de Gestion n° 20.**

A l'aide du texte et de vos connaissances répondez aux questions :

Questions :



- 1) Définissez : - comité d'entreprise, - délégation d'autorité, - promotion.
- 2) Comment Monsieur G.R intègre-t-il la théorie X et Y de MAC GREGOR dans sa gestion ?

BTS TERTIAIRE 2002